



INFORMATIONS IMPORTANTES POUR PREPARER VOTRE VENUE

Pour les Patients : pour une consultation ou une hospitalisation, tout patient doit être muni d'un PASS Sanitaire.

Pour les accompagnants : toute personne de 12 ans et plus doit être munie d'un pass sanitaire ou d'un test négatif de moins de 24h.

Que comprend le pass sanitaire ?

- ✓ La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :
 - 2 injections dont la 2^e date de moins de 5 mois (Pfizer, Moderna ou Astrazeneca),
 - ou 3 injections (Pfizer, Moderna ou Astrazeneca),
 - ou 2 injections (1 Janssen + 1 Moderna ou Pfizer 4 semaine après).
- ✓ Le certificats de test négatif de moins de 24h,
- ✓ Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la COVID-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 5 mois.